

**BILAN DE LA MISSION  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ANNEE 2022**



# SOMMAIRE

- ❖ Résumé
- ❖ Le SATESE (organigramme)
- ❖ L'assainissement collectif
  - I. Le Personnel en 2022
  - II. Parc des stations du Département et convention d'assistance technique
  - III. Suivi des stations
  - IV. Les autres actions de la mission
  - V. Perspectives 2023
  - VI. Bilan financier
  - VII. Exploitation des résultats
    - 1. Présentation de l'assainissement dans le département
    - 2. Fonctionnement des stations dans le département
      - Pollution émise par un habitant
      - Récapitulatif du fonctionnement des stations
      - Conformité des installations
      - Evolution du parc des installations
      - Milieu récepteur
- ❖ Annexe 1 : Liste des collectivités signataires de la convention d'assistance technique
- ❖ Annexe 2 : Carte des stations avec convention, avec prestation, ou sans convention ni prestation.
- ❖ Annexe 3 : Carte des stations du département par capacité
- ❖ Annexe 4 : Tableau récapitulatif des données concernant les stations d'épuration

- ❖ Annexe 5 : Carte des stations du département par filière de traitement
- ❖ Annexe 6 : Carte des types de milieu récepteur des rejets de station
- ❖ Annexe 7 : Carte des types de cours d'eau milieu récepteur par importance de leur débit
- ❖ Glossaire

## Résumé

La mission assistance technique à l'assainissement collectif du SATESE est composée de 6 agents techniques et de 2 secrétaires pour un total de 5,02 équivalents temps plein. L'activité globale de la mission est financée à 34 % par le Conseil départemental, 42 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 24 % par les collectivités du département pour un budget de **336 496 €** en 2022.

Depuis 2009, l'assistance technique est apportée aux collectivités éligibles par l'intermédiaire de **conventions**. Pour les collectivités non éligibles, des visites sont réalisées sur les stations d'épuration sous forme de prestations à partir de bon de commande.

En 2022, sur les **139 stations** d'épuration du département, 105 étaient éligibles et 99 % d'entre elles avaient signé une convention (le renouvellement des conventions se poursuit chaque année, lors de l'échéance du partenariat). Toutes les stations d'épuration du département ont fait l'objet d'au moins une visite et celles conventionnées ont eu au moins deux visites. Cela permet au Conseil départemental d'avoir une vision sur l'ensemble des ouvrages d'épuration du département.

Au total, en 2021 le SATESE a réalisé **262 visites** sur les stations d'épuration dont 51 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours) qui sont des mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage.

L'accompagnement de toutes les collectivités dans leur projet d'assainissement est une part importante de l'activité, particulièrement dans le contexte réglementaire actuel d'obligation faite aux collectivités de mises aux normes des stations d'épuration, et de réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement, incluant réseau et ouvrages d'assainissement. A cet effet, en 2022, le SATESE a participé à près de **50 réunions** organisées par les maîtres d'ouvrage. Le SATESE donne son avis technique d'expert lors des différentes phases du projet ou du diagnostic.

Concernant la filière **Filtres Plantés de Roseaux (FPR)**, qui est la filière qui se développe le plus sur le département, le SATESE réalise directement (au laboratoire routier départemental) des analyses granulométriques des différents matériaux utilisés. Cela permet d'avoir un contrôle sur ces matériaux (les résultats étant validés par le maître d'œuvre). En effet, ces 10 dernières années, 40 stations de type FPR ont été réalisées soit 91 % des travaux effectués sur les stations d'épuration.

Le SATESE participe également à un groupe national, l'**EPNAC**, dont l'objectif principal est de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités.

De début 2014 à fin 2016, le SATESE a réalisé un **suivi expérimental** sur l'installation de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse mise en service en fin d'année 2013 (mission d'expertise d'une nouvelle filière de traitement en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-garonne et l'IRSTEA). Le rapport final de cette expérimentation a été présenté au premier trimestre 2018. Depuis 2017, le SATESE poursuit les visites de ces installations, 4 fois par an, dans le cadre d'une prestation pour le syndicat départemental des déchets. Cela représente 0,05 ETP pour un coût de près de 4 000 €, mission aidée à 50 % par l'Agence de l'Eau.

En 2022, **32** systèmes d'assainissement ont été déclarés **non conformes ERU** (en performance) par la Police de l'Eau, soit une légère augmentation par rapport à 2021. Sur ce nombre, des projets plus ou moins avancés sont lancés sur 20 systèmes d'assainissement.

# LE SATESE

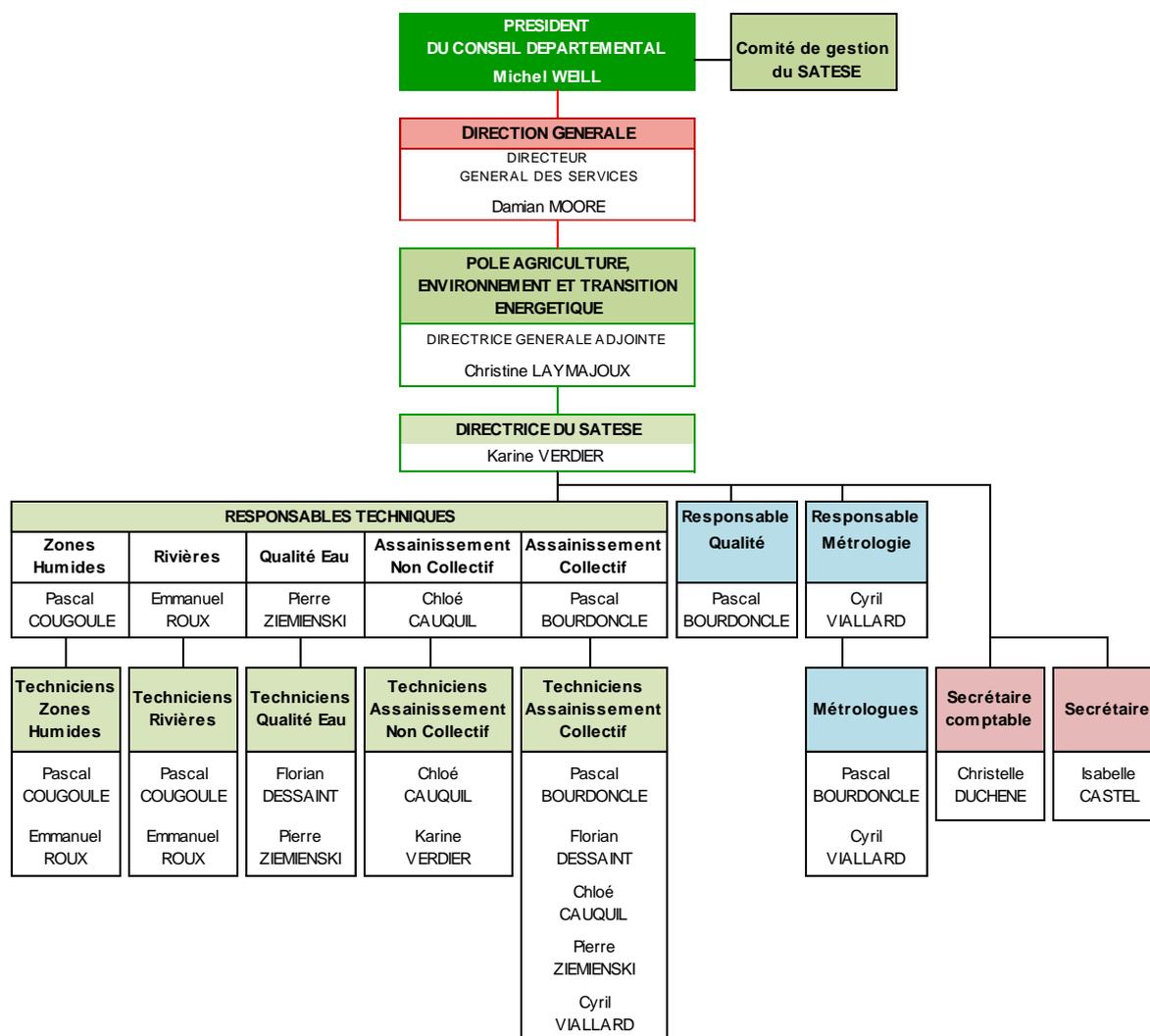
Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) est un service du Conseil départemental, créé en 1976.

Il est composé de 10 personnes.

Ses missions sont les suivantes :

- assistance technique à l'assainissement collectif,
- assistance technique à l'assainissement non collectif,
- suivi de la qualité des cours d'eau,
- animation territoriale en gestion des cours d'eau,
- inventaire des zones humides.

## Organigramme 2022 - SATESE



# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## I – Le personnel en 2022

La mission d'Assistance Technique à l'Assainissement Collectif existe depuis la création du SATESE. Elle est composée de 8 personnes :

- 6 agents techniques :
  - Pascal BOURDONCLE (Responsable Technique) à 0,97 Equivalents Temps Pleins (ETP) sur la mission,
  - Florian DESSAINT à 0,77 ETP sur la mission,
  - Chloé CAUQUIL à 0,46 ETP sur la mission,
  - Pierre ZIEMIENSKI à 0,62 ETP sur la mission,
  - Cyril VIALLARD à 0,97 ETP sur la mission,
  - Karine VERDIER à 0,44 ETP sur la mission,Soit 4,23 Equivalents Temps Pleins pour la partie technique.
  
- 2 secrétaires :
  - Isabelle CASTEL à 0,36 ETP sur la mission,
  - Christelle DUCHENE à 0,43 ETP sur la mission,Soit 0,79 Equivalents Temps Pleins pour la partie secrétariat.

**Soit un total de 5,02 Equivalents Temps Pleins.**

(plus 0,05 ETP pour le suivi de l'installation de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse)

## II – Parc des stations du Département et convention d'Assistance Technique

Depuis 2009, la mission d'assistance technique aux collectivités disposant d'une station d'épuration, se fait par la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et le Conseil départemental (Article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006) ; voir **annexe 1** liste des collectivités signataires de la convention.

Seules les collectivités dites « éligibles » peuvent prétendre à l'assistance technique du Département. Le Décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 modifié par le Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 indique les critères d'éligibilité. L'arrêté du 21 Octobre 2008 définit quant à lui les barèmes de rémunération des prestations figurant dans la convention.

En 2020, des modifications ont été apportées à la convention d'assistance technique. La nouvelle version a été proposée à l'ensemble des collectivités éligibles qui l'ont toutes signée courant 2020 (46 conventions signées).

Le **tableau 1** ci-après reprend, pour l'année 2022, le pourcentage de collectivités ayant signées la convention avec le SATESE, suivant le type d'exploitation des stations :

<b>Nombre de stations sur le Département</b>	<b>139 stations d'épuration</b>	
<b>Eligibilité</b>	<b>105 stations éligibles</b> 76 %	<b>34 stations non éligibles</b> 24 %
<b>Conventionnement</b>	<b>convention</b> avec 46 collectivités représentant <b>104 stations</b> 99 %	<b>1 station sans convention</b> 1 %
<b>Conventionnement suivant le type d'exploitation</b>	<b>81 stations en régie</b> (sur 81 en régie éligibles)	<b>23 stations en affermage</b> (sur 24 en affermage éligibles)

**Tableau 1** : *Eligibilité et conventionnement des stations en fonction de leur type d'exploitation.*

Dans cette convention établie pour une durée de 4 ans, ont notamment été incluses :

- la réalisation de l'autosurveillance réglementaire (ou du contrôle annuel de l'autosurveillance suivant les cas),
- l'aide au bilan annuel et à l'évaluation de la qualité du service assainissement,
- l'aide à la déclaration auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la perception de l'aide à la performance épuratoire (APE). Cette APE est supprimée à partir de 2022.

En 2021, la communauté de communes des 2 Rives a pris la compétence assainissement collectif. Cette collectivité est éligible à l'assistance technique et elle a signé la convention en début d'année 2021. Par conséquent le nombre de conventions a fortement chuté entre 2020 et 2021, mais le nombre de stations conventionnées est resté stable.

Une communauté d'agglomération ainsi qu'un syndicat ayant la compétence assainissement collectif ne sont pas éligibles, mais ces collectivités passent commande chaque année pour une prestation de suivi, ce qui permet au SATESE de continuer à suivre toutes ces stations (24 stations).

En 2022, la communauté de communes Quercy Vert et Gorges de l'Aveyron (CCQVA) a donné l'exploitation de ses stations à une société d'affermage. A partir de cette année, le nombre d'autosurveillances réglementaires réalisée par le SATESE est donc en diminution. Ces visites sont remplacées par des visites de contrôle de l'autosurveillance.

La carte en Annexe 2 reprend les stations avec convention, les stations en prestation et les stations sans convention ni prestation.

### III – Suivi des stations

Au total en 2022, le SATESE a suivi les 141 stations d'épuration (en y incluant Montrosier sur le département du Tarn, mais faisant partie de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, et Saint-Antoine sur le département du Gers, mais faisant partie de la communauté de communes des 2 Rives). Sur toutes ces stations, le SATESE a réalisé au minimum une visite. Sur les stations non éligibles, des visites ont été effectuées à partir de bons de commande signés par le maître d'ouvrage (dans le cadre du champ concurrentiel).

Sur les collectivités non éligibles et sans prestation (syndicat Eau 47), le SATESE a effectué une visite sur la station afin de suivre l'état des ouvrages et leur exploitation. Cela permet au Conseil départemental d'avoir une vision sur l'ensemble des ouvrages d'épuration du département. Aucun conseil n'est communiqué lors de ces visites.

Les 141 stations ont donc été suivies de la manière suivante :

- 106 par convention (2 visites minimum par an),
- 32 par prestation (1 visite minimum par an),
- 3 sans convention ni prestation (1 visite par an).

La cellule assainissement collectif a réalisé pour l'ensemble de ces stations d'épuration :

- 175 visites d'assistance technique « visites dites simples », avec analyses.
- 51 autosurveillances réglementaires et bilans de fonctionnement (intervention sur 2 jours, car les mesures sont réalisées pendant 24 heures),
- 36 visites courantes de l'autosurveillance,

**Soit 262 visites au total**

Par rapport à 2021, le nombre d'autosurveillances réglementaires a diminué (de 57 à 51), car sur la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, l'exploitation est passée en affermage en 2022. C'est donc désormais l'exploitant qui réalise ces mesures. En contrepartie, le nombre de visites courantes à l'autosurveillance a augmenté (de 31 à 36).

C'est donc la deuxième EPCI en 2 ans (après le Grand Montauban), où l'exploitation passe de la Régie à la Délégation.

Alors qu'en France, 60 % de la population qui est en assainissement collectif a un mode de gestion en régie, en Tarn et Garonne au contraire, seulement un tiers de la population en assainissement collectif fonctionne sur le mode de gestion de la régie (les deux tiers en délégation).



*Photos n°1 et 2 : mise en place d'un débitmètre sur une conduite d'arrivée en entrée de station et d'un préleveur automatique sur un canal de rejet lors de la réalisation d'une autosurveillance réglementaire*

## **IV – Les autres actions de la mission**

### **1-Actions d'assistance technique :**

Outre les visites effectuées sur les stations d'épuration, la cellule assainissement collectif mène différentes actions :

- suivi des projets dans le cadre de création ou de réhabilitation de stations, suivi des diagnostics réseau (ou diagnostics des systèmes d'assainissement) et notamment participation aux réunions (près d'une cinquantaine de réunions réalisées en 2022). Le suivi des projets et des diagnostics réseau est une part importante de l'activité de la mission Assainissement Collectif. En effet, le SATESE donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet ou du diagnostic : lecture des documents, échanges téléphoniques ou par email avec les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, déplacements en réunion et sur site lors de la réalisation des travaux, etc...
- conseils téléphoniques aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, constructeurs...
- transmission aux bureaux d'études de données sur les stations lors de projets de station, ou lors de dossiers de déclaration de rejets,
- organisation de journées de visites de stations d'épuration, pour les élus, lors de projets de stations,
- participation aux études de faisabilité de transfert de la compétence « assainissement » des communes aux communautés de communes,
- formation des agents d'exploitation.

- Formation CNFPT : le SATESE est formateur auprès du CNFPT pour la formation « entretien des stations d'épuration- niveau 1 » à laquelle les agents des collectivités exploitantes du département assistent.

## **2-Actions spécifiques sur la filière Filtres Plantés de Roseaux :**

### **a-Analyses granulométriques :**

Depuis 2010, le SATESE a mis en place sur toutes les constructions de stations de type filtres plantés de roseaux, un contrôle des matériaux : analyse granulométrique des différentes couches de matériaux utilisés afin d'en vérifier la conformité. Lors des premières années, ces analyses étaient réalisées par le Laboratoire Routier du Conseil départemental. Depuis le début de l'année 2017, ces analyses sont réalisées directement par le SATESE avec le matériel et dans les locaux du Laboratoire Routier.

Avant le début de la construction de la station, le constructeur amène un échantillon de chaque couche de matériau au SATESE. Une fois les analyses réalisées, le SATESE transmet les résultats au maître d'œuvre et donne un avis sur ces matériaux. C'est ensuite le maître d'œuvre qui valide ou non les matériaux.

Quand la station est construite et avant sa mise en service, le SATESE réalise un prélèvement du matériau de surface mis en place sur le filtre. De même, une fois les analyses réalisées, le SATESE transmet les résultats au maître d'œuvre et donne un avis sur ces matériaux. C'est ensuite le maître d'œuvre qui valide ou non ces matériaux.



### ***Photos n°3 et 4 :***

*Les prélèvements de matériaux pour analyses granulométriques se font au moment de la construction, avant la mise en service de la station*

Il n'y a pas eu d'analyse effectuée en 2022 (pas de construction de station d'épuration cette année). Les dernières analyses réalisées datent de 2021 pour la construction de la station d'épuration de Sérignac. Les prochaines analyses devraient être réalisées en 2023 pour le chantier de la station d'épuration de Malause.

### b-Mesures de hauteurs de boue :

Sur le département, environ 60 stations d'épuration sont des filtres plantés de roseaux (plus de 40 % du parc des stations du département). Cette filière nécessite un curage des boues tous les 10 à 15 ans environ, en fonction de la hauteur accumulée à la surface des filtres. Dans le cadre de son assistance technique, le SATESE a pris l'initiative, en 2019, de réaliser une mesure de la hauteur des boues de ces installations, afin d'informer les collectivités de la nécessité ou non de curer les boues et d'en estimer les volumes, afin qu'elles puissent anticiper un éventuel curage (prévision du coût, montage de l'opération, plan d'épandage ou autre destination). Cette action sera reconduite chaque année (au cours du premier trimestre, période à laquelle les roseaux sont coupés).

Ainsi sur l'hiver 2022-2023, des mesures de hauteur ont été réalisées sur une douzaine de filtres plantés de roseaux.

Au cours de l'année 2022, le SATESE a envoyé un courrier à 5 collectivités pour les informer de la nécessité de prévoir dans les 2 à 3 ans à venir de curer 6 filtres plantés de roseaux.

De même, le SATESE réalise des mesures de hauteurs de boue dans les lagunes pour vérifier de la nécessité ou non de prévoir le curage de ces boues, mais également pour aider la collectivité à préparer son plan d'épandage en ayant la connaissance du volume à épandre. Pour réaliser ces bathymétries, du matériel spécifique est nécessaire : barque, perches graduées, MES mètre, GPS, logiciel d'exploitation des données.

Ainsi en 2022, deux bathymétries ont été réalisées. Elles ont permis aux collectivités concernées de prévoir dès 2023 le curage des lagunes.

### 3-Participation à des journées techniques :

Le SATESE participe à un groupe national, l'**EPNAC – Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissements des petites et moyennes Collectivités** – qui regroupe des experts de différents organismes liés au domaine de l'eau : **MTECT** (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires), **OFB** (Office Français de la Biodiversité), les **Agences de l'Eau**, **OIEau** (Office International de l'Eau), **Association Nationale des SATESE**, **SDPE** (Services Départementaux en charge de la Police de l'Eau), **INRAE** (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement).

L'objectif principal du groupe de travail **EPNAC** est de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités.

Tous les documents réalisés sont mis en ligne sur le site internet de l'EPNAC : <http://epnac.inrae.fr>, et sont disponibles pour tous les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Le SATESE participe également à diverses journées techniques, notamment aux journées ARSATESE (Association Régionale des SATESEs du bassin Adour Garonne).

#### 4-Suivi des milieux récepteurs :

Depuis 2016 l'Agence de l'Eau propose la possibilité pour le SATESE d'apporter un appui à l'Agence pour améliorer les connaissances de l'impact des pollutions domestiques sur les masses d'eau avec notamment la réalisation de suivis du milieu récepteur en mesures complémentaires à l'autosurveillance réglementaire (ou bilans 24h). Un taux d'aide de 50% est proposé par l'Agence de l'Eau après validation du programme. Un protocole à suivre pour la réalisation de ces mesures est donné par l'Agence.

Le SATESE a réalisé en 2022 le suivi de 6 milieux récepteurs qui représente 9 mesures et 18 prélèvements et analyses (suivi amont et aval). La durée de chaque milieu récepteur suivi, est d'un minimum de 3 ans.

##### Mesures et analyses

Paramètres	Prélèvement Amont (M1)	Prélèvement Aval (M2)
pH	8,2	8,2
Conductivité ( $\mu S/cm$ )	600	600
Température air ( $^{\circ}C$ )		
Température eau ( $^{\circ}C$ )	8,4	8,4
O <sub>2</sub> dissous ( $mg O_2/l$ )	10,8	10,8
% sat.	92	92

Analyses	Prélèvement Amont (M1)	Prélèvement Aval (M2)
DBO <sub>5</sub> ( $mg O_2/l$ )	0,7	0,6
DCO ( $mg O_2/l$ )	30	30
MES ( $mg/l$ )	2	2
NH <sub>4</sub> ( $mg/l$ )	0,01	0,01
NO <sub>2</sub> ( $mg/l$ )	0,01	0,01
NO <sub>3</sub> ( $mg/l$ )	12	12
PO <sub>4</sub> ( $mg/l$ )	0,06	0,07
Pt ( $mg/l$ )	0,03	0,03

Nos comptes rendus de visites sont ainsi complétés avec des photos des points de prélèvement, les coordonnées de ces points, ainsi que des tableaux de classe de qualité pour chaque paramètre analysé montrant ainsi si un paramètre ou plusieurs ont un impact sur le milieu récepteur et déclassent ou pas ce dernier.

### Photo prélèvement Amont (M1)



Le prélèvement en amont a été réalisé 10 mètres en amont du poste de relevage du réseau

### Photo prélèvement Aval (M2)



Le prélèvement en aval a été réalisé 50 mètres en aval du rejet de la station

*Ci-dessus, un exemple de photos des points de prélèvements, ainsi que le tableau avec les classes de qualité pour chaque paramètre analysé.*

## **5-Suivi expérimental du traitement des matières de vidange :**

Un suivi expérimental a été réalisé pendant 3 ans (de 2014 à 2016) sur le site de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse (mission d'expertise d'une nouvelle filière de traitement en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'IRSTEA).



**Photos n° 5 et 6 : site de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse**



Le rapport final de ce suivi a été rédigé par l'IRSTEA et a été présenté au cours du premier trimestre de 2018.

Il a été décidé en partenariat avec le Syndicat Départemental des Déchets (Maître d'Ouvrage du site de traitement des matières de vidange), de poursuivre quelques mesures sur le site de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse, afin de vérifier le fonctionnement des lits de séchage plantés de roseaux ainsi que pour suivre l'évolution de la quantité et de la qualité des boues de ces lits. Ces mesures réalisées en 2017 et 2018 ont été financées à 70 % par l'Agence de l'eau dans le cadre de la mission d'expertise. A l'issue de ces 2 ans, le SATESE a rédigé un rapport (début d'année 2019).

A la vue des résultats, il a été décidé en accord avec le Syndicat Départemental des Déchets, de poursuivre le suivi jusqu'au curage complet des 8 casiers qui composent la station. Un rapport sera rédigé tous les 3 ans. A la fin de l'année 2021, un nouveau rapport reprenant toutes les mesures réalisées auparavant a été rédigé. Les résultats ont été présentés aux différents partenaires au cours de l'année 2022. Ces résultats ont mis en évidence la nécessité de commencer à curer 2 lits dès l'année 2023. Ce suivi permet donc au maître d'ouvrage d'anticiper et de préparer le curage et l'épandage des boues.

## **6-Etude départementale « boue et déchets » :**

Suite à la crise sanitaire liée au COVID amenant une interdiction d'épandre les boues non hygiénisées des stations d'épuration et pour anticiper une nouvelle réglementation concernant l'usage des matières fertilisantes, le Conseil départemental a décidé en 2022 de réaliser une étude départementale prospective pour la gestion des boues d'épuration domestique, des matières de vidange, et des déchets issus de l'assainissement.

L'objectif de l'étude est de proposer aux collectivités du département en charge de l'assainissement collectif, et aux vidangeurs collectant les matières de vidange issues de l'assainissement non-collectif, un schéma de gestion cohérent et optimisé à l'échelle du territoire, dans lequel ils pourront s'inscrire, avec la mise en place des filières locales pérennes de valorisation ou d'élimination des sous-produits provenant de l'assainissement.

Le SATESE apporte son expertise technique à toutes les différentes phases de l'étude (rédaction du cahier des charges, apport de données, relecture des rapports rédigés par les bureaux d'études choisis pour cette étude, participation aux différentes réunions du comité technique et du comité de pilotage). C'est donc une activité supplémentaire importante sur les années 2022 et 2023 pour le suivi de cette étude.

## **7-Actions diverses :**

- rédaction annuelle et transmission au format SANDRE à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de commentaires sur tous les systèmes d'assainissement et leur fonctionnement (bilans annuels),
- participation aux réunions de concertation concernant la conformité de toutes les stations (avec le Service Police de l'Eau de la DDT, la Direction de l'environnement du Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne),
- participation aux réunions locales AEAG/DDT permettant l'expertise des masses d'eau subissant une pression domestique. Pour rappel, l'Etat et l'Agence de l'Eau ont arrêté une stratégie assainissement déclinant les actions de connaissance et de travaux à réaliser dans l'objectif de réduire les pollutions domestiques qui impactent les masses d'eau. Dans ce cadre, il est nécessaire sur un certain nombre de masses d'eau, de **préciser la contribution des pressions** liées aux rejets des collectivités par une connaissance plus fine de leur niveau et de leur impact.
- partenariat avec Public Labos (ancien Laboratoire Vétérinaire Départemental) dans le cadre de visites de contrôles de fonctionnement de stations urbaines ou industrielles. A ce titre, le SATESE met à disposition de Public Labos du matériel nécessaire pour ces mesures.

- métrologie : étalonnage, suivi et maintenance des appareils de terrain afin de garantir des mesures les plus justes possibles. Dans ce cadre, participation à la journée annuelle d'essais Inter-laboratoires de terrain organisée par L'ARSATESE.
- suivi et mises à jour du logiciel métier (NEPTUNE),
- rédaction de nouvelles versions des modèles de rapports de visites, afin d'adapter les comptes rendus au logiciel métier, et aux besoins des collectivités.

## **V – Perspectives 2023**

Toutes les actions énumérées ci-dessus sont poursuivies en 2023.

Pour information, en 2022, plus de 50 collectivités ont des projets pour :

- soit créer ou réhabiliter leur station,
- soit étendre leur réseau d'assainissement,
- soit réaliser une étude diagnostic de leur système d'assainissement,
- soit modifier leur zonage d'assainissement.



***Photos n° 7 et 8 : réalisation d'une station sur la commune de Sérignac***

Elles sont toutes accompagnées par le SATESE sur les aspects techniques de leur dossier, à tous les niveaux (étude avant-projet, analyse des offres et audition des candidats pour le choix des entreprises, suivi de chantier, mise en service de l'installation...). Cela représente plus d'un tiers des stations où des réunions devraient être réalisées en 2023. Les travaux de réhabilitation de la station de Malause vont notamment être réalisés en 2023 : augmentation de la capacité de traitement et changement de filière tout en conservant au maximum les ouvrages existant afin d'avoir un coût d'investissement le plus faible possible.

Le nombre de diagnostics de réseau (ou du système d'assainissement) est notamment en forte augmentation, suite à la nouvelle réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) qui oblige les collectivités qui ont des systèmes d'assainissement de capacité inférieure à 2 000 EH d'avoir un diagnostic datant de moins de 10 ans. La Police de l'Eau envoie des courriers à de nombreuses collectivités afin de demander ces diagnostics. Théoriquement, il faudrait que toutes les collectivités aient réalisées le diagnostic de leur système d'assainissement avant la fin de l'année 2025.

## VI – Bilan financier

Pour 2022, le bilan de la participation financière des communes ou structures intercommunales dans le cadre des activités de la mission assainissement collectif est le suivant :

Facturation dans le cadre de la convention d'assistance technique	56 100 €
Prestations diverses aux collectivités	24 600 €
<b>Total 2021</b>	<b>80 700 €</b>

La participation financière de l'Agence de l'Eau pour la mission assistance technique (AC1), et l'appui aux projets (AC4) de l'année 2022 est estimée à **142 297 €**.

Le coût global de la mission s'élève à **336 496 €**. Le budget de la mission est en légère augmentation par rapport à 2021 (**+ 2,5 %**).

L'activité globale de la mission assainissement collectif est financée à 42 % par l'Agence de l'Eau, 34 % par le Conseil départemental et 24 % par les collectivités du département.

## VII – Exploitation des résultats

### VII – 1– Présentation de l'assainissement dans le Département

Plus de la moitié de la population est raccordée à un assainissement collectif (**graphique 1**). Le pourcentage de population raccordée progresse légèrement chaque année.

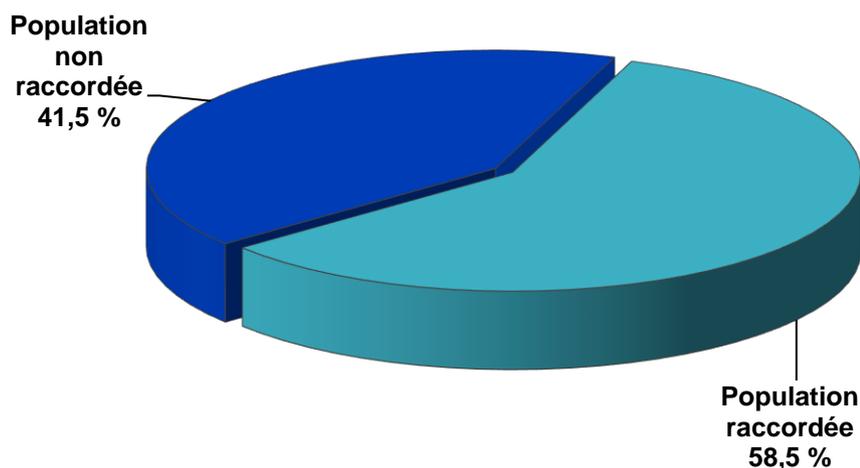
Le département comptabilise 139 stations d'épuration. Ces 139 stations ont une capacité totale de 282 990 équivalents habitants.

La carte en **annexe 3** représente les stations du département par capacité.

Le total de la charge de DCO reçue par ces stations est de 18 813 Kg/J, soit 156 775 équivalents habitants (à 120 g de DCO par équivalents-habitants), dont une partie correspond à de la pollution industrielle (traitée sur Castelsarrasin, Caussade et Montauban).

Cette charge entrante est en augmentation de près de 12 % par rapport à 2021. Elle se rapproche des valeurs élevées mesurées de 2010 à 2015. Sur les 4 années précédentes (2018 à 2021) des valeurs particulièrement basses avaient été mesurées.

La population raccordée à un assainissement collectif a augmenté de 25 % ces 12 dernières années. La baisse de la charge polluante entrante des années précédentes ne s'explique pas à ce jour.



**Graphique 1** : Situation de l'assainissement en Tarn et Garonne

L'exploitation des résultats, montre que la charge polluante mesurée sur la station de Montauban était la cause principale de la baisse de ces dernières années. En effet, la station de Montauban représente environ un tiers de la charge polluante du Département. Or, entre 2014 et 2019, la charge polluante moyenne mesurée à Montauban a baissé de plus de 30 %. Cela représente une baisse de près de 20 000 équivalents habitants. Vu l'évolution démographique de la ville de Montauban (la commune a gagné 5 000 habitants ces dix dernières années), cette forte baisse est surprenante.

La DDT a organisé plusieurs réunions avec l'exploitant de la station de Montauban, mais pour le moment, aucune raison n'a pu être trouvée pour expliquer ces résultats. L'évolution de la production annuelle de boue de cette station ne confirme pas la baisse de la charge entrante. Entre 2019 et 2022, la charge polluante mesurée à Montauban a augmenté de 19 400 équivalents habitants et semble donc revenue un peu plus cohérente.

## **VII – 2– Fonctionnement des stations dans le Département**

### **a) Pollution émise par un habitant**

Les mesures d'autosurveillance réalisées chaque année, sur les stations de capacité supérieure à 200 équivalents habitants, permettent de déduire la pollution moyenne journalière d'un habitant raccordé. Celle-ci est comparée à la pollution théorique d'un équivalent habitant :

	DBO	DCO	MES	NTK	PT
Pollution théorique 1 EH (en g/j)	60	120	90	15	4
Pollution moyenne d'1 habitant (en g/j)	41	97	47	11,4	1,4

**Tableau 4** : Pollution moyenne d'un habitant raccordé et comparaison à la pollution théorique d'un équivalent habitant.

Pour chaque paramètre, les valeurs restent très proches de celles de l'année précédente, tout en étant en très légère baisse. Globalement, la charge polluante émise par un habitant évolue peu ces dernières années. Seuls les paramètres DBO et DCO peuvent évoluer d'une année à l'autre (à la hausse comme à la baisse) ; les paramètres MES, NTK et PT restent stables depuis quelques années.

## b) Récapitulatif du fonctionnement des stations d'épuration

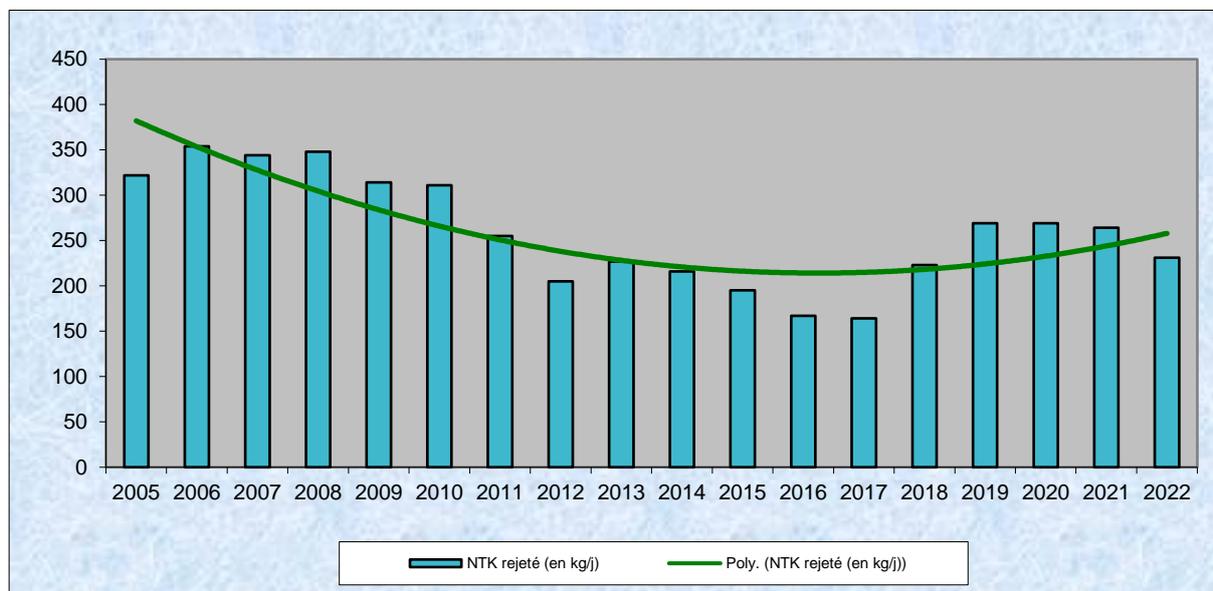
En **annexe 4**, on trouvera un tableau récapitulatif du fonctionnement des stations.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DCO rejetée (en kg/j)	956	887	1064	1167	1179	1401	1352	1370	1311	1475	1515	1417
azote organique rejeté (en kg/j)	255	205	227	216	195	167	164	223	269	269	264	231
Phosphore rejeté (en kg/j)	68,2	69,6	63,2	79,2	73,1	72,2	63,1	80,5	94,7	102	82,6	79,9

**Tableau 5** : Evolution de la quantité de DCO, d'azote et de phosphore rejetés par l'ensemble des stations d'épuration

Le **tableau 5** représente l'évolution de la pollution rejetée ces 12 dernières années. Sur le paramètre DCO, nous notons une forte augmentation en 2016, puis une stabilisation, de la charge rejetée par les stations du département. Cette évolution est due à la station de Montauban, mais ce n'est pas un problème de fonctionnement de la station. C'est uniquement dû à un changement de laboratoire pour les analyses et au changement de « **seuil de quantification** » pour le paramètre DCO. Jusqu'à la fin de l'année 2015, pour Montauban, nous pouvions avoir des valeurs en DCO qui descendaient jusqu'à 10 mg/l. Depuis le début de 2016, avec le nouveau seuil de quantification, les valeurs minimales données par le laboratoire sont de 30 mg/l (comme pour la plupart des laboratoires accrédités COFRAC).

Pour vérifier l'évolution du fonctionnement des stations d'épurations, il est donc préférable d'observer l'évolution du paramètre azote organique (NTK). De 2009 à 2017, nous notons une baisse régulière sur ce paramètre qui semblait indiquer une bonne évolution du fonctionnement des stations d'épuration (**graphique 2**). Par contre entre 2017 et 2019, la charge rejetée en azote a été en forte augmentation. De 2019 à 2021, la valeur s'est stabilisée. Plusieurs problèmes de fonctionnement sur des grosses stations d'épuration sont à l'origine de cette augmentation (Castelsarrasin, Lafrançaise, Moissac, St Nicolas de la Grave, Lavilledieu du Temple). En 2022, la charge polluante rejetée semble de nouveau en baisse.



**Graphique 2 : Evolution de la pollution annuelle rejetée**

### **c) Conformité des installations**

La conformité ERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) des installations est établie annuellement par le Service Eau et Biodiversité de la Direction Départementale des Territoires.

Suivant la capacité des stations d'épuration, il existe plusieurs conformités différentes : conformité en collecte, en équipement et en performance. D'autre part, la nouvelle réglementation met l'accent sur les systèmes de collecte, notamment ceux des systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalents habitants, et plus particulièrement aux mesures des quantités by-passées. Pour ces systèmes d'assainissement de grande capacité, de nombreux problèmes étaient rencontrés : déversoirs non encore équipés de système de mesure, quantités by-passées mesurées mais données non récupérées, quantités by-passées trop importantes... Ceci explique que pour l'année 2015, le nombre de non-conformité avait augmenté notamment pour les supérieures à 2 000 équivalents habitants.

Le **tableau 6** synthétise l'évolution du nombre de non conformités en performance et la correspondance en charge de pollution. A cause des problèmes rencontrés sur les gros réseaux de collecte, la charge de pollution non conforme a augmenté énormément en 2015.

	NON CONFORME (ERU)								CONFORME
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022
Nombre de stations	24	17	13	13	17	16	31	32	107
Capacité des stations (EH)	68585 (a)	17065	10225	44395	65725	66380	46230	<b>86190</b>	196 800
Charge de pollution (EH)	40892 (a)	12675	9825	25658	30042	32625	35150	40883	115 892

**Tableau 6** : Evolution du nombre de stations non conformes (en performance)

(a) : en 2015, la non-conformité des 5 systèmes d'assainissement les plus importants représente à elle seule près de 80 % de la charge de pollution non-conforme et elle est due aux problèmes rencontrés sur les systèmes de collecte.

En 2022, le nombre de systèmes d'assainissement non conforme est en très légère augmentation par rapport à 2021 (plus 2). Mais contrairement à l'année précédente où c'était surtout des petits systèmes d'assainissement qui étaient devenus non-conforme, en 2022 ce sont des systèmes d'assainissement de beaucoup plus grande importance qui sont devenus non conforme.

Sur les 32 stations d'épuration non conforme en 2022, des études ou des projets plus ou moins avancés ont démarré sur 20 systèmes d'assainissement.

#### **d) Evolution du parc des installations**

Sur les dix dernières années, des travaux ont été réalisés sur 45 stations soit pour les réhabiliter ou les refaire en intégralité, soit pour mettre l'assainissement collectif sur des communes ou des hameaux qui en étaient dépourvues.

Sur tous ces travaux réalisés, 41 l'ont été pour réaliser une station de type **Filtre Planté de Roseaux (FPR)** qui est la filière la plus adaptée aux petites collectivités. Cela représente 91 % des travaux réalisés. En plus d'être une filière rustique, cette filière offre l'avantage de pouvoir fonctionner en association avec d'autres systèmes épuratoires (lagunes, lits bactériens). Elle permet donc de réhabiliter des stations existantes en les agrandissant tout en améliorant le traitement et en limitant les coûts d'investissement.



**Photos n° 12 et 13** : la filière FPR représente 91 % des nouvelles stations

Cette filière FPR, étant adaptée aux petites et très petites collectivités, permet à des petits bourgs d'avoir un assainissement collectif.

C'est ainsi que de très petites installations ont été construites ces dernières années (Maubec, Esparsac, Lafitte).

L'**annexe 5** représente les stations du département par filière de traitement. Nous remarquons bien que la filière Filtre Planté de Roseaux est la plus représentative (45 %).

#### **e) Milieu récepteur**

Le type de milieu récepteur recevant le rejet des stations d'épuration ayant une très grande importance sur la qualité du rejet que devra atteindre la station d'épuration, nous nous sommes attachés à regarder ces différents milieux récepteurs.

L'**annexe 6** représente les différents types de milieux récepteurs des rejets des stations d'épuration du département.

Le cours d'eau est le milieu récepteur le plus représenté (68 %). Pour 31 % des stations d'épuration, tout le rejet s'infiltre soit dans une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV), soit dans un fossé, supprimant par conséquent tout impact sur un cours d'eau. Enfin, pour le 1 % restant, le rejet est directement envoyé dans la nappe par l'intermédiaire d'une lagune.

Sur l'**annexe 7**, nous avons représenté les types de cours d'eau qui servent de milieu récepteur, en fonction de leur importance : débit important (Garonne, Tarn et Aveyron), débit moyen (Gimone, Arratz), faible débit et cours d'eau connaissant des assècs en période d'étiage.

Nous remarquons que les 2 dernières catégories de cours d'eau sont le milieu récepteur de 67 rejets de stations d'épuration, soit 40 % des stations d'épuration. Sur ces stations d'épuration, des normes de rejet plus sévères seront demandées par la police de l'Eau en cas d'agrandissement ou de réhabilitation. Dans certains cas, la Police de l'Eau peut même être amenée à demander de changer de milieu récepteur pour supprimer totalement l'impact sur ce dernier, au risque parfois de supprimer le seul apport d'eau du cours d'eau.

Le Tarn et Garonne étant un département attractif (grande couronne de l'agglomération toulousaine), sa population est en augmentation constante. On peut donc supposer que plus d'une vingtaine de stations parmi les 66 citées précédemment devront être réhabilitées (agrandies) dans les 10 - 15 prochaines années. Des difficultés risquent d'être rencontrées par ces collectivités pour trouver un milieu récepteur adapté, mais également pour avoir une filière de traitement correspondant à leurs moyens financiers (tant en investissement qu'en fonctionnement).

# **ANNEXE 1**

## **LISTE DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN 2022**

**COLLECTIVITES SIGNATAIRES de la CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE  
2022**

nombre de convention	COMMUNES
1	AUCAMVILLE
2	BEAUPUY
3	BOUDOU
4	BOUILLAC
5	BOURRET
6	CAMPAS
7	CAZES MONDENARD
8	COMBEROUGER
9	CORDES TOLOSANNES
10	DURFORT-LACAPELETTE
11	ESCAZEAUX
12	ESPARSAC
13	FABAS
14	FAJOLLES
15	FAUDOAS
16	HONOR-DE-COS ( L' )
17	LABOURGADE
18	LACOUR DE VISA
19	LAUZERTE
20	LAVIT
21	MARSAC
22	MAS-GRENIER
23	MAUBEC
24	MIRABEL
25	MIRAMONT-DE-QUERCY

nombre de convention	COMMUNES
26	MOLIERES
27	MONTAIGU DE QUERCY
28	MONTESQUIEU
29	NOHIC
30	PICQUECOS
31	SAINTE NICOLAS
32	SAVENES
33	SERIGNAC
34	TOUFFAILLES
35	VARENNES
36	VAZERAC
37	VILLEBRUMIER

INTERCOMMUNALITES	
38	CC Quercy Vert Aveyron
39	CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
40	CC Deux Rives
41	SIEACA

AFFERMAGE	
42	BOURG DE VISA
43	LABASTIDE ST-PIERRE
44	LAFRANCAISE
45	ORGUEIL
46	SAINTE SARDOS

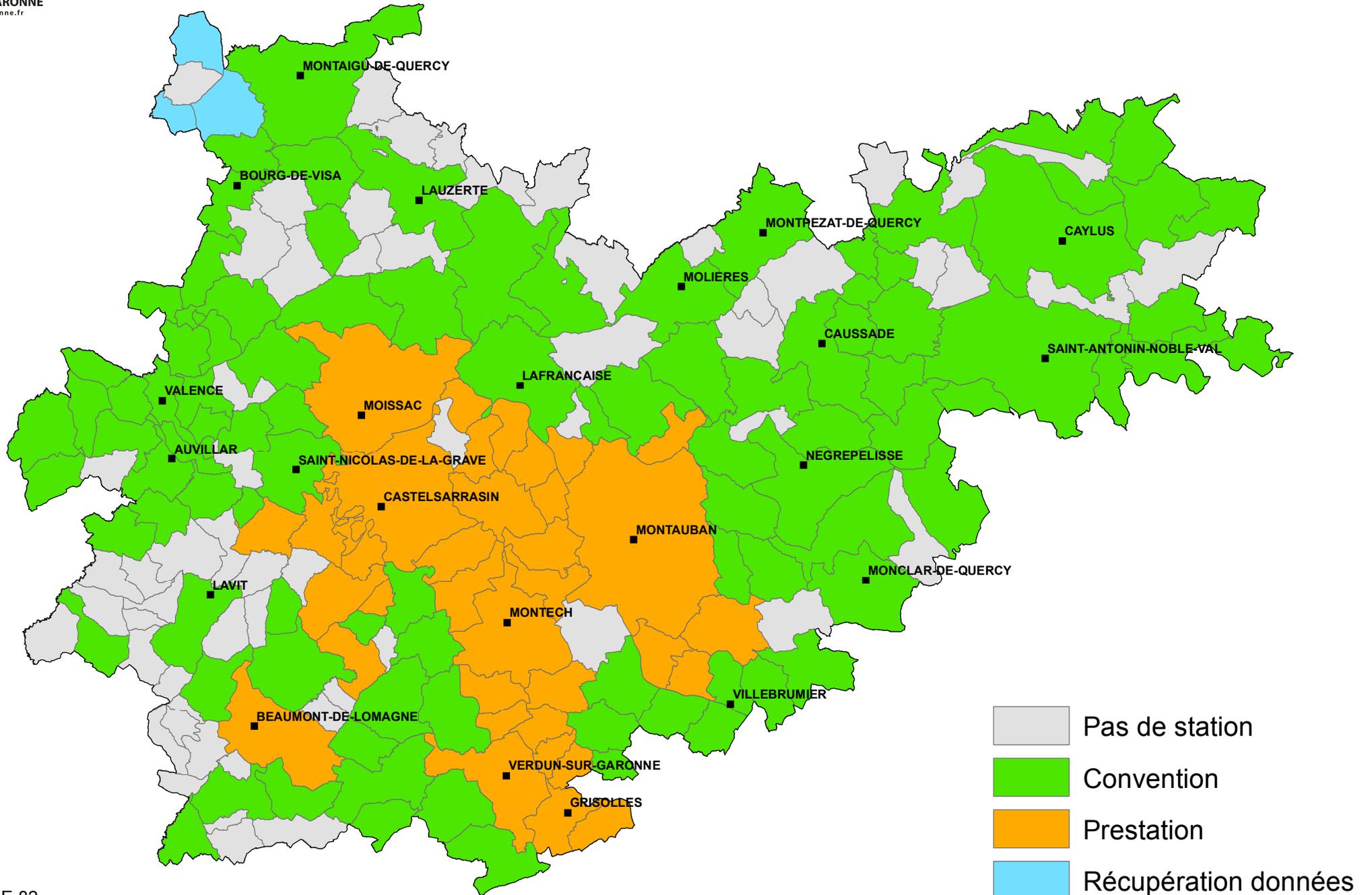
# **ANNEXE 2**

## **CARTE DES STATIONS**

**AVEC CONVENTION, AVEC PRESTATION,**

**OU SANS CONVENTION NI PRESTATION**

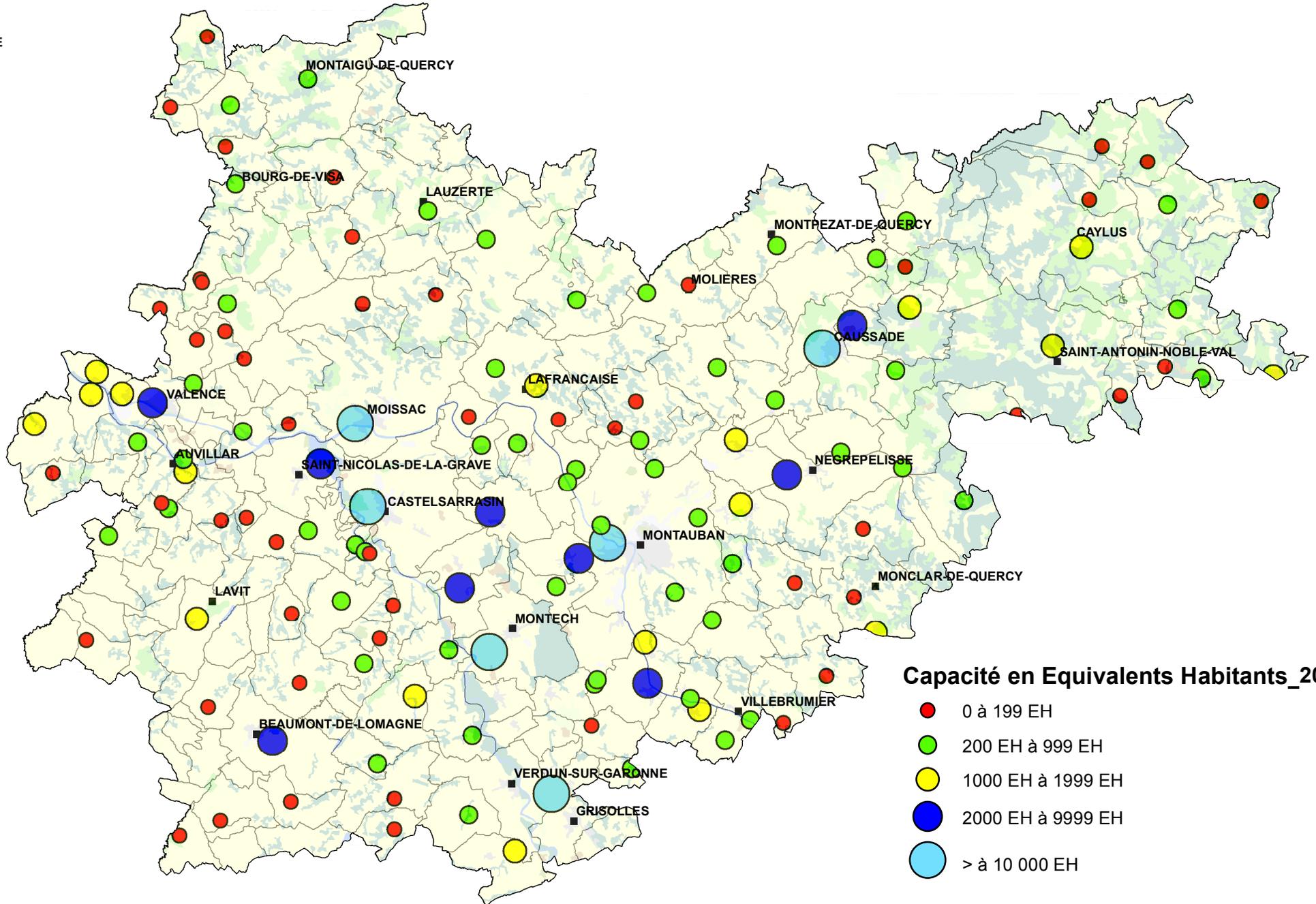
# Modalités d'intervention du SATESE sur les stations d'épuration du Tarn-et-Garonne\_2022



# **ANNEXE 3**

## **CARTE DES STATIONS DU DEPARTEMENT PAR CAPACITE**

# Capacité des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne\_2022



# **ANNEXE 4**

## **TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES CONCERNANT LES STATIONS D'EPURATION EN 2022**

BILAN DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE TARN ET GARONNE POUR L'ANNEE 2022

STATION D'EPURATION  DE TARN ET GARONNE	CARACTERISTIQUES					MILIEU		RESEAU				CHARGE HYDRAULIQUE			FLUX DE POLLUTION ENTRANT					FLUX DE POLLUTION REJETE					Epurateur satisfaisante (en %)	PROBLEMES IDENTIFIES	BOUES								
	Filières	Autocontrôle	Mise en service	Capacité en e.h.	Exploitation	Milieu récepteur	Bassin Versant	Schéma d'assainissement	Réseau	Population communale (INSEE 2020)	Nombre de raccordements	Population raccordée	Mesuré en M3/J		en Kg de DCO/J	en % de la capacité nominale sur la DCO	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de P/J	en Kg de DCO/J	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J			en Kg de NGL /J	en Kg de P/J	Quantité théorique en T de MS/an	Quantités produites en T de MS/an en 2019	Quantités produites en T de MS/an en 2020	Quantités produites en T de MS/an en 2021	Quantités produites en T de MS/an en 2022	**** Devenir	
													Moyen	Maxi																					en Kg de DCO/J
ALBEFEUILLE LAGARDE	BA	N	1974	300	R	Tarn	Tarn	R	S	651	125	282	30	61	136	21	59%	12,0	8,1	2,67	0,33	4,5	0,3	2,2	0,6	2,3	0,30	50	bouchage réseau ; station vieillissante	4,2	0,8	2,7	3,1	1,4	C
ALBIAS	BA	N	1995	1900	A	Aveyron	Av	R	S	3301	861	1894	345	1547	407	195	86%	76,8	95,5	22,1	3,27	15,9	1,9	9,2	2,9	5,6	1,44	82	surch. hydraul. (tp de pluie)	28,0	20,0	17,0	20,5	28,6	SA
AUCAMVILLE	fpr+lb	N	2017	1550	R	Marguestaud	Ga	R	S	1465	434	905	223	349	150	116	62%	59,2	54,7	13,4	1,48	11,9	1,2	3,5	1,1	8,6	1,43	100	R.A.S.	5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
AUVILLAR	BA	N	1991	1200	R	L'Ayroux	Ay	R	S	960	446	850	96	149	83	91	63%	45,3	39,8	8,95	1,08	3,2	0,2	0,5	0,3	1,0	0,60	100	R.A.S.	12,5	5,9	6,5	6,9	10,4	C
BARDIGUES	FS	N	1993	250	R	Cameson	Ca	R	S	297	97	152	11	22	58	5	18%	2,5	2,6	0,714	0,08	0,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,09	100	début colmatage	0,7	0,7	0,6	0,3	0,3	C
BARDIGUES Lotissement	FS	N	2003	45	R	Cameson	Ca	R	S	19	35	35	7	7	93	6	120%	2,5	2,9	0,65	0,11	0,4	0,1	0,1	0,4	0,5	0,06	100	début colmatage	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2	C
BEAUMONT	BA	O	2009	7000	R	Gimone	Gi	R	M	3933	1850	3562	649	2402	223	171	21%	57,9	74,3	21,3	2,81	16,7	1,8	4,5	1,6	5,0	0,67	100	surch. Hydraul. (tp de pluie)	46,7	44,0	39,2	34,7	40,3	C
BEAUPUY	FS	N	1994	80	R	R. de Lespital	Ga	R	S	271	30	72	6	12	97	6	60%	2,3	2,7	0,6	0,10	0,2	0,0	0,1	0,0	0,5	0,05	100	début colmatage	0,4	0,0	0,3	0,3	0,0	V
BIOULE	FPR	N	2020	325	R	Aveyron	Av	R	S	1144	124	285	45	47	95	22	56%	10,6	10,3	2,58	0,29	3,6	0,9	1,1	0,7	2,0	0,22	100	station neuve	1,7	1,0	1,6	0,0	0,0	V
BOUDOU	FPR	N	2011	190	R	Fossé	Ga	R	S	747	30	71	7	10	24	10	42%	3,7	4,3	1	0,16	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,09	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
BOUILLAC	FPR	N	2015	120	R	Fossé	Ga	R	S	644	40	60	10	10	56	7	50%	2,8	3,2	0,72	0,12	0,6	0,1	0,1	0,2	0,5	0,05	100	RAS - station neuve	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
BOURG DE VISA	LB	N	1980	350	A	Affluent Seoune	Séo	R	U	392	125	237	26	55	78	11	26%	4,9	3,4	1,53	0,17	2,4	0,3	0,5	0,4	0,9	0,23	100	réseau unitaire pas adapté au lit bact.	3,1	1,2	0,9	0,3	1,0	E
BOURRET	DB	N	2010	600	R	Garonne	Ga	R	S	935	199	475	35	87	161	38	53%	18,7	14,5	3,81	0,45	5,9	1,3	3,0	0,9	1,7	0,38	50	bullage dans décanteur digesteur	2,3	3,1	2,8	3,0	1,2	C
BRUNIQUEL	FS	N	1992	250	R	Véré	Av	R	S	617	194	241	14	43	114	10	35%	5,4	3,5	1,3	0,12	1,1	0,4	0,1	0,1	1,4	0,12	50	R.A.S.	1,2	2,0	1,2	1,2	1,2	V
CAMPASAS	FPR	N	2016	800	R	R. le Rieutort	Tarn	R	S	1390	237	545	134	171	143	86	89%	38,9	37,5	8,8	0,95	5,2	0,4	0,6	0,7	8,3	0,77	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAMPASAS (ZAC)	FPR	N	2016	100	R	R. le Rieutort	Tarn	R	S	4	10	10	10	20	133	5	40%	1,8	3,0	0,6	0,05	0,6	0,0	0,1	0,1	0,5	0,04	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CASTANET	FS	N	1992	60	R	Fossé	Bay	R	S	290	28	36	3	5	56	5	57%	1,8	2,1	0,5	0,08	0,2	0,0	0,0	0,1	0,6	0,01	100	colmatage	0,2	0,6	0,6	0,2	0,2	V
CASTELFERRUS	FS	N	1994	250	R	R. de Saint - Michèl	Ga	R	S	476	90	171	27	46	121	33	109%	15,0	19,7	3,0	0,33	2,6	0,4	1,5	1,3	2,4	0,30	50	colmatage	0,8	0,5	0,9	0,2	0,3	V
CASTELFERRUS EST	FS	N	1996	150	R	R. de Saint - Michèl	Ga	R	S	67	140	140	12	15	65	12	69%	4,8	5,6	1,2	0,21	1,9	0,4	0,5	0,5	0,8	0,10	100	entretien herbe dans filtre	0,7	0,8	0,0	0,7	0,5	V
CASTELMAYRAN	FPR	N	2007	600	R	Sère	Sèr	R	S	1226	257	595	46	125	125	35	49%	18,9	13,4	4,0	0,45	3,0	0,2	0,4	0,2	4,2	0,58	100	entretien	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CASTELSAGRAT	FS	N	1997	500	R	R. de Lafongrande	Bar	R	S	583	130	205	28	96	128	22	36%	15,4	14,0	2,8	0,34	1,1	0,1	0,2	0,1	1,9	0,34	100	surch. hydraulique ponctuelle	1,0	0,4	0,8	0,0	0,7	C
CASTELSARRASIN	BA	O	1994	33000	A	Garonne	Ga	R	S	14267	4340	9982	2306	4836	215	1232	44%	575,7	589,1	122,6	12,99	73,4	5,7	12,4	4,6	8,8	2,48	100	surch. hydraulique ponctuelle	147,4	220,0	167,4	194,7	273,1	C
CAUMONT	FPR	N	2011	180	R	R. le Rieutord	Sèr	R	S	323	55	99	5	13	36	7,7	27%	2,9	3,5	0,8	0,13	0,5	0,1	0,1	0,3	0,4	0,09	100	R.A.S.	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAUSSADE	BA	O	1991	18000	A	Lère	Lèr	R	S	7104	2935	6780	1491	2791	103	908	42%	430,3	337,5	97,5	12,24	36,2	4,7	9,7	2,9	7,3	1,43	88,5	surch. Hydraul. (tp de pluie)	100,1	138,0	158,5	121,0	183,4	C
CAYLUS COMMUNALE	BA	N	1980	1000	R	Bonnette	Bo	R	M	1458	347	600	88	248	165	26	21%	10,6	12,3	4,22	0,39	5,0	1,1	1,6	1,1	1,1	0,26	100	réseau unitaire, by-pass (pluies)	8,9	0,6	3,4	1,2	2,2	SA
CAYRIECH	FPR	N	2006	175	A	Lère	Lèr	R	S	286	26	46	4	5	8	4	16%	2,5	1,8	0,77	0,06	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,03	100	sous-charge	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAZALS	FPR	N	2004	190	R	Aveyron	Av	R	S	228	77	75	9	8	29	8	33%	3,0	3,5	0,77	0,13	0,3	0,0	0,0	0,0	0,6	0,05	100	R.A.S.	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAZES MONDENARD	FPR	N	2018	350	R	Barguelonne	Bar	R	S	1206	128	220	56	56	106	25	59%	12,4	10,0	3,1	0,37	0,5	0,1	0,1	0,0	0,2	0,06	100	station neuve	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
COMBEROUGER	FPR	N	2012	350	R	Lambon	Ga	R	U	290	79	255	87	143	272	6	15%	1,0	4,0	1,0	0,65	2,6	0,2	0,4	0,1	1,1	0,22	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CORBARIEU	fpr+lag	N	2013	1100	R	R. de Malfré	Tarn	R	S	1711	308	710	100	197	119	88	67%	34,8	34,0	10,4	1,14	5,0	1,0	2,4	1,2	1,3	0,18	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CORDES TOLOSANNES	FPR	N	2013	40	R	Fossé	Ga	R	S	359	25	40	6	7	86	7	140%	2,6	3,0	0,7	0,11	0,7	0,1	0,4	0,0	0,5	0,10	100	fonctionnement pompe alimentation	0,2	0,0	0,0	0,0	3,0	S
DONZAC	BA	N	1991	1000	R	R. de la Fontaine	Ga	R	S	1058	369	554	103	165	110	62	51%	34,4	26,8	7,01	0,83	2,5	0,3	0,6	0,4	1,3	0,54	100	surch. Hydraul. (tp de pluie)	8,2	7,2	6,1	7,5	10,8	C
DUNES	LAG	N	1985	1200	R	R. du Métau	Ga	R	S	1224	320	650	66	168	93	47	33%	22,7	22,8	6,8	0,72	2,4	0,5	0,9	0,7	0,7	0,12	100	by-pass ponctuel (réseau)	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
DURFORT-LACAPELETTE	LAG	N	1989	140	R	Fossé	Bar	R	S	938	43	74	11	14	64	11	68%	4,4	5,1	1,1	0,19	1,8	0,4	0,5	0,1	0,1	0,02	100	R.A.S.	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ESCATALENS	BA	N	2015	2500	A	R. de Méric	Ga	R	S	1188	294	650	192	612	189	75	25%	22,7	40,0	8,8	0,93	2,6	0,5	0,8	0,2	0,2	0,58	100	R.A.S.	6,5	11,3	14,0	13,9	9,7	C
ESCAZEAUX	FPR	N	2012	145	R	Fossé	Gi	R	S	292	40	60	7	8	37	9,4	54%	3,6	4,2	0,9	0,16	0,5	0,0	0,0	0,1	0,8	0,10	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ESPAZAIS	fpr+lag	N	2011	350	R	R. de la Bégame	Ga	R	S																										

BILAN DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE TARN ET GARONNE POUR L'ANNEE 2022

STATION D'EPURATION  DE TARN ET GARONNE	CARACTERISTIQUES					MILIEU		RESEAU				CHARGE HYDRAULIQUE			FLUX DE POLLUTION ENTRANT					FLUX DE POLLUTION REJETE					Epurateur satisfaisante (en %)	PROBLEMES IDENTIFIES	BOUES								
	Filières	Autocontrôle	Mise en service	Capacité en e.h.	Exploitation	Milieu récepteur	Bassin Versant	Schéma d'assainissement	Réseau	Population communale (INSEE 2020)	Nombre de raccordements	Population raccordée	Mesuré en M3/J		en Kg de DCO/J	en % de la capacité nominale sur la DCO	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de P/J	en Kg de DCO/J	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J			en Kg de NGL /J	en Kg de P/J	Quantité théorique en T de MSJan	Quantités produites en T de MSJan en 2019	Quantités produites en T de MSJan en 2020	Quantités produites en T de MSJan en 2021	Quantités produites en T de MSJan en 2022	**** Devenir	
													Moyen	Maxi																					en Kg de DCO/J
HONOR-DE-COS ( L' ) Leribosc	FPR	N	2011	190	R	R. de Gesse	Av	R	S	1612	44	97	11	15	52	11	46%	7,5	5,9	1,17	0,18	0,5	0,0	0,1	0,0	0,7	0,10	100	R.A.S.	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
HONOR-DE-COS ( L' ) Loubéjac	FS	N	1995	250	R	R. de la Gesse	Av	R	S		77	150	15	19	49	7	24%	3,8	2,7	1,55	0,16	0,6	0,0	0,1	0,1	1,2	0,16	100	R.A.S.	0,7	1,6	1,6	1,6	1,6	C
LABASTIDE ST PIERRE	BA	O	1993	2200	A	R. le Rieu - Tort	Tarn	R	S	3838	975	2400	403	1426	324	242	91%	98,6	109,4	25,7	2,56	10,0	1,1	2,3	1,3	2,0	0,42	100	surch. hydraul. -surch. Organique	35,4	28,1	25,1	31,3	34,2	SA
LABASTIDE DU TEMPLE	FPR	N	2011	500	R	R de Langlat	Tarn	R	S	1152	130	288	43	63	75	31	52%	15,9	14,6	3,5	0,47	2,0	0,2	0,2	0,8	1,7	0,29	100	R.A.S.	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LABOURGADE	FPR	N	2006	150	R	Gimone	Gi	R	S	183	62	104	10	12	52	13	73%	5,1	5,9	1,3	0,22	0,3	0,0	0,1	0,0	0,7	0,09	100	R.A.S.	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LACAPELLE-LIVRON	FFC	N	2008	85	R	Fossé	Bo	R	S	200	16	10	1		6,4	1,2	12%	0,5	0,6	0,1	0,02	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,01	100	sous-charge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	V
LACOUR DE VISA	FPR	N	2007	130	R	fossé	Séo	R	S	176	44	64	7	9	46	7	39%	2,7	3,1	0,7	0,12	0,3	0,0	0,0	0,0	0,5	0,07	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LACOURT ST PIERRE	FPR	N	2010	400	R	R. la Garenne	Tarn	R	S	1212	136	285	50	139	232	18	38%	7,0	7,6	3,09	0,27	1,6	0,2	0,1	0,0	1,1	0,18	100	surcharge hydraulique ponctuelle	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LAFITTE	FPR	N	2020	60	R	Gimone	Gi	R	S	231	37	56	3		38	1,2	16%	0,6	0,9	0,1	0,02	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,02	100	station neuve	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LAFRANCAISE	LAG	N	1984	1 700	R	Tarn	Tarn	R	S		645	1290	134	451	177	151	74%	54,5	60,9	16,31	1,72	11,4	1,5	16,8	7,8	7,9	0,90	100	surcharge hydraulique ponctuelle	12,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LAFRANCAISE - LUNEL	DB	N	2005	200	A	R. le Lemboulas	Lem	R	S	2916	40	50	10	14	47	6	21%	2,2	1,5	1,1	0,10	1,2	0,2	0,3	0,1	0,4	0,10	100	R.A.S.	0,7	0,0	0,0	0,3	0,7	V
LAFRANCAISE -ST MAURICE	DB	N	2007	190	A	Fossé	Av	R	S		35	70	6	7	23	7	22%	1,9	3,4	0,81	0,09	1,7	0,4	0,4	0,8	0,8	0,08	50	R.A.S.	0,9	0,0	0,0	0,3	0,6	V
LAGUEPIE	BA	N	1981	1000	R	Aveyron	Av	R	S	621	311	600	149	300	200	55	46%	28,4	29,8	6,25	1,12	4,3	0,3	0,7	0,3	0,4	0,75	100	surcharge hydraulique ponctuelle	8,9	3,5	2,0	4,5	4,5	SA
LAMAGISTERE	BA	N	1992	2500	R	Nappe affleurante	Ga	R	S	1172	515	820	75	153	41	74	27%	30,7	28,3	8,46	0,88	3,0	0,2	0,6	0,2	0,7	0,88	100	R.A.S.	12,1	6,2	5,6	7,0	5,9	C
LAMOUCHE CAPDEVILLE	BA	N	1981	700	E	Aveyron	Av	R	M	1103	222	572	75	100	110	44	52%	15,4	17,7	5,8	0,65	4,2	0,5	1,2	1,2	1,2	0,27	100	surcharge hydraulique ponctuelle	8,4	3,0	2,5	4,3	3,5	Séc.
LAPENCHE	FPR	N	2008	210	A	Cande	Lèr	R	S	279	42	75	11	65	206	7	26%	3,8	2,6	1,0	0,10	0,3	0,0	0,0	0,0	0,5	0,07	100	R.A.S.	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LARRAZET	BA	N	1970	700	R	Gimone	Gi	R	M	695	164	394	48	132	125	48	63%	24,0	13,4	4,51	0,48	2,3	0,2	0,4	0,3	0,4	0,33	50	surch. hydraul. (tps de pluie)-step vétuste	5,8	0,5	0,5	0,1	0,7	V
LAUZERTE	LAG	N	1982	860	R	R. le Lendou	Bar	R	U	1471	624	700	60	363	242	31	29%	13,9	10,2	4,7	0,66	5,6	0,6	0,4	0,9	0,9	0,25	100	surchar.hydrau.ponc. - objectif mil.récep.	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LAVIT	LB	N	1988	1500	R	R. le Rieu - Tort	Sèr	R	S	1607	490	1350	346	2508	1115	139	77%	76,0	58,8	12,84	1,62	10,4	1,3	0,7	2,5	3,5	0,93	100	surchar.hydrau. - prétraitements	17,7	0,0	0,0	0,0	0,0	SA
LEOJAC	fpr+lag	N	2015	600	R	R. le Pisse - Pors	Tau	R	S	1324	190	453	67	192	214	31	43%	13,3	17,3	3,85	0,38	3,1	0,4	0,4	0,9	1,1	0,30	100	nouvelle station	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LIZAC	DB	N	2010	130	A	Fosse	Tarn	R	S	521	40	75	12	12	62	16	100%	7,2	9,5	1,56	0,20	2,8	0,3	1,4	1,2	1,2	0,13	50	recyclage boue	1,0	0,2	0,2	0,2	0,2	V
MALAUSE	BA	N	1987	750	R	R. le Sandèze	Ga	R	S	1184	490	932	127	401	355	64	79%	38,4	24,0	10,57	0,96	59,6	23,1	70,2	7,9	8,4	0,56	0	surcharge hydraul. et organique	13,8	7,0	9,1	9,5	8,7	C
MANSONVILLE	FPR	N	2010	350	R	R.de l'Arrats	Ar	R	S	292	89	180	12	23	43	8	19%	4,0	2,6	1,1	0,13	0,4	0,0	0,1	0,0	0,2	0,11	100	R.A.S.	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MARSAC	FFC	N	2012	80	R	Fossé	Ga	R	S	181	38	62	8		63	7	69%	2,5	3,0	0,66	0,11	0,4	0,0	0,1	0,2	0,5	0,07	100	R.A.S.	0,8	0,0	0,4	0,0	0,6	V
MAS-GRENIER	DB	N	2011	800	R	Le Lambon	Ga	R	S	1340	415	675	80	135	102	76	79%	36,0	35,2	8	0,88	6,1	0,7	0,6	0,7	3,0	0,67	100	R.A.S.	10,0	7,6	9,2	6,5	8,3	V
MAUBEC	FPR	N	2017	40	R	Fossé	Gi	R	S	136	25	30	3		57	3,7	76%	1,5	1,7	0,4	0,05	0,6	0,1	0,2	0,1	0,3	0,04	50	R.A.S.	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MEAUZAC	FPR	N	2009	990	R	Ruisseau	Tarn	R	S	1365	288	753	67	144	97	67	56%	32,2	26,1	8,71	1	8,8	1,0	0,6	2,7	5,9	1,52	100	R.A.S.	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MIRABEL	fpr+lag	N	2013	300	R	R. de Cousteil	Lèr	R	S	1054	76	155	22	88	168	22	62%	15,5	12,4	1,87	0,24	1,0	0,1	0,3	0,2	0,3	0,14	100	R.A.S.	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MIRAMONT DE QUERCY	FPR	N	2011	115	R	Fossé	Bar	R	S	332	44	58	5	6	33	7	50%	2,7	3,1	0,7	0,12	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,01	100	R.A.S.	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MOISSAC	BA	O	1977	12000	R	Tarn	Tarn	R	M	13378	4332	9098	2265	6560	175	975	46%	470,2	435,1	113,2	13,38	155,4	20,1	81,5	24,3	33,3	6,19	62,5	by-pass importants temps de pluie	134,3	61,2	48,0	47,7	53,9	C
MOLIERES	LAG	N	1979	700	R	R. le Lemboulas	Lem	R	S		250	460	59	80	76	44	52%	26,1	19,6	4,87	0,59	1,1	0,2	0,5	0,2	0,2	0,04	100	R.A.S.	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	SA
MOLIERES - Espanel	FPR	N	2009	80	R	Ruisseau	Lem	R	S	1198	14	20	2		17	2	21%	0,8	0,9	0,2	0,034	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,04	100	sous-charge	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONCLAR DE QUERCY	fpr+lb	N	2014	1300	R	R. me Tescounet	Te	R	M	2011	382	600	94	171	88	99	63%	47,5	55,3	9,1	1,03	6,4	1,0	1,1	1,0	4,6	0,59	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONCLAR (bonnanech)	FPR	N	2009	120	R	Fossé	Te	R	S		11	25	5	5	30	4	25%	1,5	1,5	0,5	0,10	0,2	0,0	0,7	0,0	0,3	0,00	100	sous-charge	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONTAIGU DE QUERCY	BA	N	1988	800	R	R. la Petite Séoune	Séo	R	S	1348	340	570	99	280	233	63	74%	29,7	28,7	8,0	0,77	5,9	0,8	1,6	1,6	1,7	0,11	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	8,4	4,4	4,4	3,5	5,6	SA+D
MONTAUBAN Neurosvchiatie	LAG	N	1981	500	R	Tarn	Tarn	R	S				86	147	95	12	20%	2,0	1,2	2,1	0,42	12,8	1,2	1,5	2,1	2,2	0,40	100	dossier loi sur l'eau à refaire	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	SA
MONTAUBAN VILLE	BA	O	2001	95000	A	Tarn	Tarn	R	M	62290	20936	48875	16329	34769</																					

BILAN DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE TARN ET GARONNE POUR L'ANNEE 2022

STATION D'EPURATION  DE TARN ET GARONNE	CARACTERISTIQUES					MILIEU		RESEAU			CHARGE HYDRAULIQUE		FLUX DE POLLUTION ENTRANT					FLUX DE POLLUTION REJETE					Epurateur satisfaisante (en %)	PROBLEMES IDENTIFIES	BOUES										
	Filières	Autocontrôle	Mise en service	Capacité en e.h.	Exploitation	Milieu récepteur	Bassin Versant	Schéma d'assainissement	Réseau	Population communale (INSEE 2020)	Nombre de raccordements	Population raccordée	Mesuré en M3/J		en Kg de DCO/J	en % de la capacité nominale sur la DCO	en Kg de DBO/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de NGL/J	en Kg de P/J	en Kg de DCO/J			en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de NGL/J	en Kg de P/J	Quantité théorique en T de MS/an	Quantités produites en T de MS/an en 2019	Quantités produites en T de MS/an en 2020	Quantités produites en T de MS/an en 2021	Quantités produites en T de MS/an en 2022	**** Devenir
													Moyen	Maxi																					
NEGREPELISSE	FPR	O	2009	4000	R	R. de Montrosiers	Av	R	M	5707	1297	3307	574	1368	190	389	81%	163,7	187,3	42,63	4,99	20,0	1,9	2,7	2,9	22,2	4,95	100	objectif milieu récepteur	19,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
NOHIC	FPR	N	2001	800	R	Fossé	Tarn	R	S	1397	294	618	75	182	152	62	64%	30,0	23,3	6,98	0,74	5,3	0,9	0,4	2,5	4,6	0,70	50	R.A.S.	3,7	0,0	0,0	26,2	0,0	S
ORGUEIL	FPR	N	2018	1200	A	Tarn	Tarn	R	S	1690	330	795	109	178	91	85	59%	26,6	57,7	9,76	1,05	16,0	4,0	3,4	5,0	7,2	0,85	50	surcharge hydraulique (tps de pluie)	10,4	0,0	0,0	0,0	0,0	SA
PARISOT	LB	N	1990	220	A	Fossé	Sey	R	U	607	126	130	32	42	127	13	50%	6,7	6,7	1,42	0,17	2,6	0,5	0,8	0,8	1,1	0,15	100	surcharge hydraulique (réseau mixte)	1,7	1,2	0,0	0,8	1,6	E
PERVILLE	FS	N	2000	100	R	R. de Néguevieille	Ga	R	S	144	32	60	6		42	3	24%	1,1	1,3	0,29	0,048	0,2	0,0	0,0	0,1	0,4	0,05	100	début de colmatage	0,3	0,0	0,2	0,0	0,8	C
PIN (LE)	FS	N	1995	100	R	Ayroux	Ay	R	S	126	48	60	7	14	53	7	33%	2,8	3,2	0,71	0,12	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,04	50	station vétuste	0,3	0,3	0,3	0,0	0,6	C
PIQUECOS	FS	N	1995	80	R	Fossé	Av	R	S	437	33	66	8		73	8	99%	3,0	3,6	0,8	0,13	0,5	0,0	0,1	0,3	0,5	0,10	100	filtres colmatés	0,3	0,2	0,2	0,0	0,2	V
POMMEVIC	FPR	N	2013	600	R	Fossé	Ga	R	S	551	210	365	101	320	296	80	111%	38,4	44,8	7,4	1,06	7,2	0,9	1,2	2,2	3,5	0,48	100	R.A.S.	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
PUYLAGARDE	BA	N	1993	150	R	R. le Mas de Belle	Bo	R	S	342	86	80	12	12	52	14	77%	5,3	6,2	1,4	0,23	0,6	0,05	0,13	0,04	0,09	0,10	100	Perte de boue ponctuelle	1,2	0,4	0,4	0,4	0,4	E
PUYLAROCQUE	LAG	N	1988	450	A	R. le Candé	Lèr	R	S	723	205	359	28	134	197	29	60%	13,6	17,7	3,1	0,34	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,01	50	surcharge hydraulique (tps de pluie)	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
REALVILLE	fpr+lb	N	2010	990	R	La Lère	Lèr	R	M	1952	435	1005	97	434	241	103	86%	30,3	29,4	9,7	1,04	3,6	0,3	0,8	1,9	4,6	0,84	100	R.A.S.	6,0	0,0	0,0	34,0	0,0	S
REYNIES	FPR	N	2012	300	R	Tarn	Tarn	R	U	888	159	300	37	73	135	9	25%	4,3	1,8	1,7	0,20	2,5	0,2	0,5	0,3	1,0	0,11	100	réseau unitaire	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ROQUECOR	FPR	N	2018	210	R	R. la Petite Séoune	Séo	R	S	418	115	150	12	22	69	10	41%	5,6	6,7	1,4	0,17	0,9	0,2	0,2	0,0	1,0	0,22	100	station neuve	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT AIGNAN	LAG	N	1987	400	R	R. de Saint - Michel	Ga	R	S	416	170	393	45	131	146	39	82%	18,9	14,4	4,51	0,54	2,4	0,4	1,4	0,2	0,2	0,08	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT-AMANS-DU-PECH	FPR	N	2012	100	R	R. la Tancanne	Lem	R	S	217	41	60	21	30	200	6	50%	2,3	2,7	0,6	0,1	0,5	0,1	0,0	0,2	0,3	0,05	0	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT ANTONIN	BA	N	1991	1500	R	La Bonnette	Bo	R	S	1897	808	1600	148	305	169	148	82%	78,8	68,0	14,0	1,56	5,5	0,3	0,7	0,3	0,4	0,36	100	R.A.S.	23,6	20,9	12,0	16,1	25,8	SA+D
SAINT-CIRQ	FPR	N	2008	300	A	Fossé	Av	R	S	656	56	98	14	20	44	11	31%	3,6	5,7	1,7	0,18	0,4	0,0	0,1	0,0	0,9	0,15	100	sous-charge	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT CLAIR	FS	N	1999	50	R	Barguelonne	Bar	R	S	281	15	31	3	4	50	4	68%	1,6	1,8	0,4	0,07	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	0,04	100	sous-charge	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	C
SAINT ETIENNE	FPR	N	2008	1900	R	La Taugue	Tau	R	S	3862	687	1588	200	1159	407	194	85%	72,6	121,9	19,88	2,52	9,0	0,7	1,0	1,5	11,1	2,68	100	surcharge hydraulique temps de pluie	9,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT LOUP	LAG	N	1983	330	R	R. l'Arratz	Ga	R	S	524	154	270	37	50	83	34	78%	17,4	17,4	4,1	0,52	2,1	0,3	0,4	0,2	0,2	0,07	100	RAS - station rénovée	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT MICHEL	FS	N	1993	100	R	R. de l'Ayroux	Ay	R	S	258	43	70	10	10	68	8	65%	3,0	3,5	0,8	0,13	0,3	0,0	0,0	0,3	0,5	0,04	100	début de colmatage	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	C
SAINT NAUPHARY	fpr+lb	N	2008	850	R	Le Tescou	Te	R	S	1883	220	640	143	429	336	80	79%	31,5	44,3	8,39	1,06	6,4	1,3	2,4	2,1	4,7	0,74	100	surcharge hydraulique temps de pluie	3,8	0,0	35,2	0,0	0,0	S
SAINT NICOLAS	fpr+lag	N	2011	2000	R	Canal latéral Garonne	Ga	R	S	2289	853	1595	352	833	252	209	87%	101,1	114,1	22,7	3,29	42,1	9,1	16,1	7,0	7,5	1,79	92	surcharge hydraulique temps de pluie	9,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT PAUL D'ESPIS	DB	N	2002	190	R	Fossé	Bar	R	S	594	28	55	5	9	30	6	24%	2,2	2,5	0,6	0,09	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,05	100	R.A.S.	0,7	0,3	0,0	0,4	0,4	C
SAINT PROJET	FPR	N	2000	190	R	La Bonnette	Bo	R	S	292	66	65	8	8	28	7	33%	2,8	3,3	0,73	0,12	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,05	100	sous-charge	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT SARDOS	BA	N	2009	1990	R	R. du Tonnerre	Ga	R	S	1157	396	832	150	866	231	74	25%	24,2	38,6	8,44	0,87	2,4	0,4	0,6	0,1	0,3	0,47	100	R.A.S.	8,3	9,6	9,7	10,6	8,8	C
SAVENES	DB	N	2010	450	R	R. le Pontarras	Ga	R	S	820	130	300	26	40	63	21	39%	11,2	8,8	2,31	0,25	0,9	0,1	0,1	0,0	1,3	0,34	100	station récente - Pb séparation eau- boue	1,5	2,1	2,4	2,0	2,0	V
SEPTFONDS	BA	N	2010	1950	A	R. le Daudou	Lèr	R	S	2261	758	1326	181	1030	319	67	29%	23,6	19,0	9,99	0,93	14,6	1,5	3,7	2,2	2,9	1,45	100	surcharge hydraulique temps de pluie	17,4	13,8	10,0	11,2	9,5	SA+D
SERIGNAC	FPR	N	2021	120	R	Fossé-Gimone	Gi	R	S	543	42	60	6	7	39	6	39%	2,4	2,4	0,57	0,09	0,4	0,1	0,4	0,4	0,5	0,07	50	station neuve	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	V
SISTELS	FS	N	1999	120	R	Fossé	Ga	R	S	214	40	80	8	16	91	8	55%	2,9	3,5	0,76	0,13	0,3	0,0	0,1	0,0	0,3	0,03	100	R.A.S.	0,4	0,2	0,3	0,0	0,0	C
SMAG	BA	O	2007	18000	A	Garonne	Ga	R	M	15576	4714	12126	1826	4534	168	1224	57%	412,0	679,9	141,58	16,40	44,3	5,5	8,5	5,7	8,1	1,82	100	R.A.S.	179,0	231,5	247,3	269,9	256,3	C
TOUFFAILLES	FPR	N	2016	60	R	R. de Touffailles	Séo	R	S	349	22	38	3,5	5,5	61	4,6	64%	1,9	2,1	0,5	0,07	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,05	100	R.A.S.	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VAISSAC	FPR	N	2017	180	R	R. de Longues Aigues	Av	R	S	880	15	50	10	31	116	6	26%	2,4	2,4	0,85	0,13	0,3	0,0	0,0	0,0	0,5	0,05	100	station neuve	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VALEILLES	FPR	N	2012	125	R	R. de Quissac	Lot	R	S	254	34	63	5	24	128	7	45%	2,6	3,0	0,67	0,11	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,02	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VALENCE D'AGEN	BA	O	1992	7500	R	R. la Razère	Ga	R	M	5377	2591	4672	732	2828	157	709	79%	309,7	401,7	62,6	9,15	33,6	3,6	7,3	2,5	8,4	3,87	100	données autosurveillance peu fiables	69,0	96,5	113,0	106,8	117,5	C
VAREN Bourg d'Arnac	FPR	N	2014	65	R	La Seye	Sey	R	S	669	20	10	5		53	5	67%	2,0	2,3	0,52	0,09	0,6	0,2	0,1	0,1	0,4	0,03	100	sous-charge	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VAREN Communale	LAG	N	1989	330	R	Aveyron	Av	R	S	228	225	225	17	69	128	9</																			

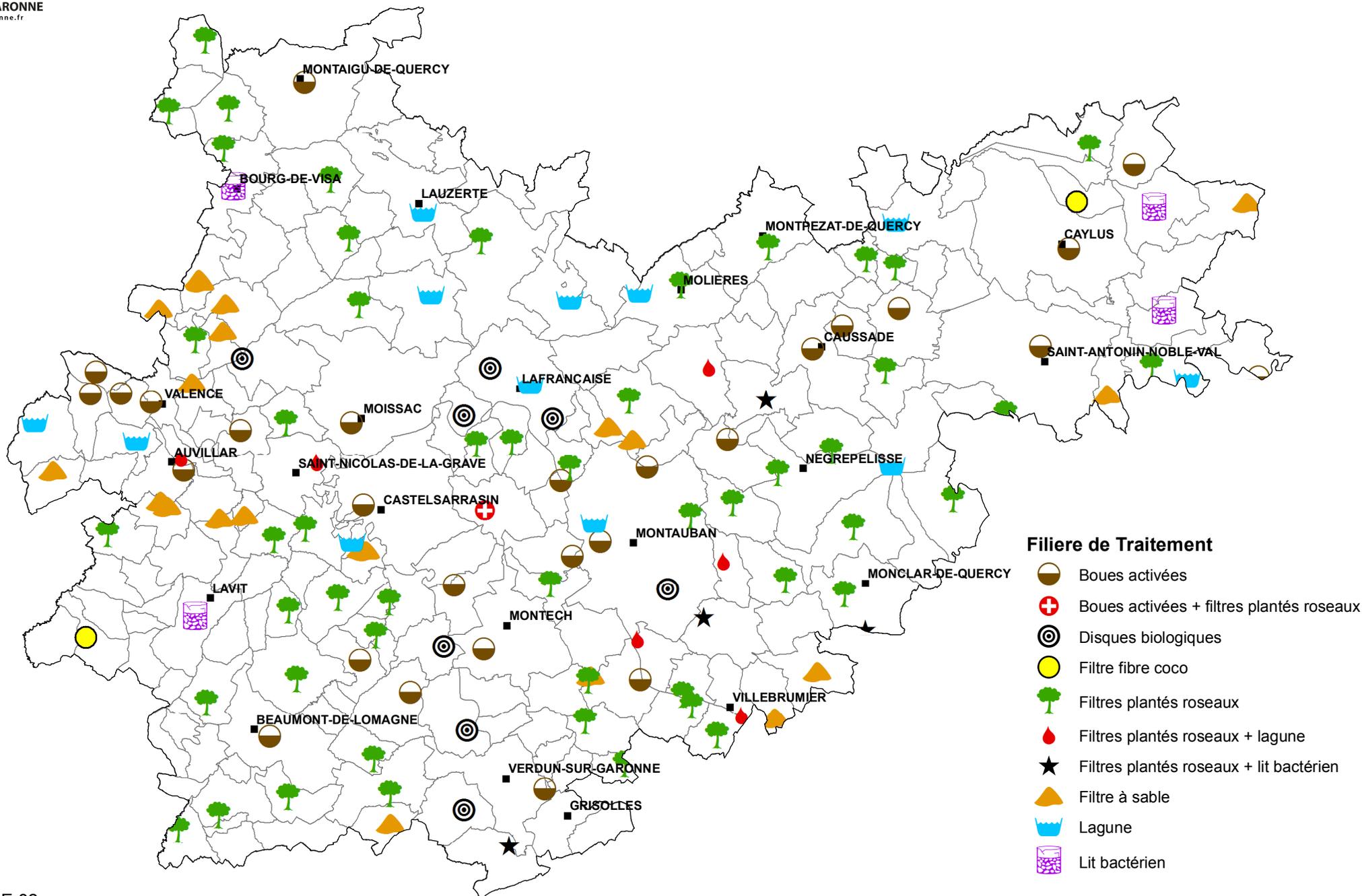
# **ANNEXE 5**

## **CARTE**

### **DES STATIONS DU DEPARTEMENT**

### **PAR FILIERE DE TRAITEMENT**

# Filières des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne\_2022



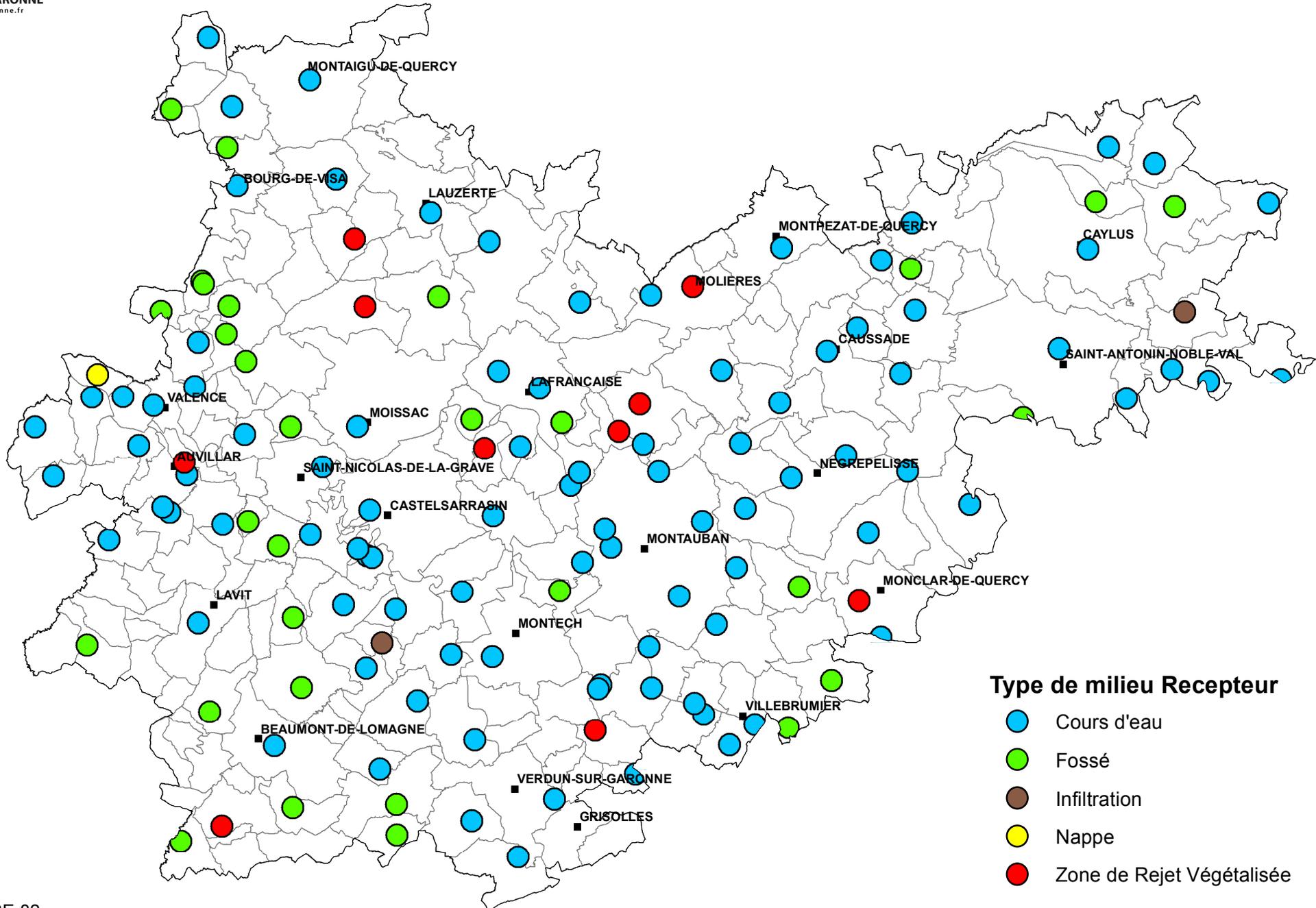
# **ANNEXE 6**

## **CARTE**

### **DES TYPES DE MILIEU RECEPTEUR**

### **DES REJETS DE STATION**

# Type de milieu récepteur des rejets des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne\_2022



# **ANNEXE 7**

## **CARTE**

### **DES TYPES DE COURS D'EAU**

#### **MILIEU RECEPTEUR**

#### **PAR IMPORTANCE DE LEUR DEBIT**



# GLOSSAIRE

## CARACTERISTIQUES

- **Filières**

<b>BA</b>	Boue Activée
<b>DB</b>	Disque Biologique
<b>DD</b>	Décanteur Digesteur
<b>FS</b>	Filtre à Sable
<b>Lag</b>	Lagune
<b>LB</b>	Lit Bactérien
<b>FFC</b>	Filtre à fibre de coco
<b>FPR</b>	Filtre Planté de Roseaux
<b>FPR + lag</b>	Filtre Planté de Roseaux 1 étage + lagune
<b>FPR + LB</b>	Filtre Planté de Roseaux 1 étage + lit bactérien

- **Exploitation**

<b>A</b>	Contrat Affermage
<b>E</b>	Contrat Exploitation
<b>R</b>	Régie

## MILIEU

<b>Ar</b>	Arrats
<b>Av</b>	Aveyron
<b>Ay</b>	Ayroux
<b>Bar</b>	Barguelonne
<b>Bay</b>	Baye
<b>Bo</b>	Bonnette
<b>Ca</b>	Camezon
<b>Ga</b>	Garonne
<b>Gi</b>	Gimone
<b>Lèr</b>	Lère
<b>Lem</b>	Lemboulas
<b>Séo</b>	Séoune
<b>Sèr</b>	Sère
<b>Sey</b>	Seye
<b>Tarn</b>	Tarn
<b>Tau</b>	Tauge
<b>Te</b>	Tescou

## RESEAU

- **Schéma d'assainissement**

<b>C</b>	en cours
<b>N</b>	rien
<b>P</b>	projet
<b>R</b>	réalisé

- **Réseau**

<b>M</b>	Mixte
<b>S</b>	Séparatif
<b>U</b>	Unitaire

## PARAMETRES CHIMIQUES MESURES

<b>DBO<sub>5</sub></b>	Demande Biologique en Oxygène (durée du test 5 jours)
<b>DCO</b>	Demande Chimique en Oxygène
<b>MES</b>	Matières En Suspension
<b>NTK</b>	Azote Kjeldhal
<b>NGL</b>	Azote Global
<b>P</b>	Phosphore

## PROBLEMES IDENTIFIES

1	Conception de la station
2	Station vétuste
3	Entretien de la station
4	Entretien poste de relevage
5	Maintenance
6	Exploitation de la station
7	By-pass permanent
8	By-pass ponctuel
9	Sous-charge hydraulique
10	Sous-charge organique
11	Sur-charge hydraulique (temps de pluie)
12	Sur-charge hydraulique (chronique)
13	Sur-charge organique ponctuelle
14	Sur-charge organique chronique
15	Colmatage
16	Infiltration trop rapide
17	Production insuffisante de boues
18	Stockage de boues
19	Evacuation des boues
20	Départ de boues chronique
21	Départ de boues ponctuel
22	Conception de l'autosurveillance

23	Echantillonnage
24	Transport d'échantillons
25	Mesure de débit
26	Analytique
27	Lagune à curer
28	Bouchage réseau
29	Réseau unitaire
30	Berges érodées

## BOUES

<b>C</b>	Compostage
<b>D</b>	Décharge
<b>E</b>	Epandage
<b>S</b>	Stockage
<b>Séc.</b>	Séchage solaire
<b>SA</b>	Suivi Agronomique
<b>SA+A</b>	Suivi Agronomique + Autorisation
<b>SA+D</b>	Suivi Agronomique + Déclaration
<b>V</b>	Vidangeur

## UNITES DE MESURES

<b>e.h.</b>	équivalent habitant
<b>Kg/J</b>	Kilogramme par jour
<b>M3/J</b>	Mètre cube par jour
<b>T de MS/an</b>	Tonnes de Matières Sèches par an

## DEFINITIONS

**Equivalent habitant** : notion utilisée pour exprimer la charge polluante d'un effluent par comparaison avec celle d'un habitant

### Visite d'autosurveillance réglementaire :

- Mesures sur 24 heures à la charge du maître d'ouvrage
- Réalisation de prélèvements entrée et sortie station, et mesure de débit
- Calcul des charges de pollution et rendements de la station
- Commentaires et propositions d'amélioration

### Visite courante de l'autosurveillance :

- Vérification du bon fonctionnement du matériel d'autosurveillance (préleveurs et débitmètres)
- Analyses en double avec l'exploitant
- Calcul des charges de pollution et rendements de la station
- Commentaires et propositions d'amélioration

### IRSTEA :

- Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture